Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 21 (1929)

Heft: 11

Rubrik: Économie sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

saires, mais en collaborateurs. Tous les deux, dans leur sphère d'action particulière, œuvrent pour le bien de la classe ouvrière.

D'ailleurs, une législation sociale utile et appliquée strictement, n'est possible qu'avec une puissante organisation syndicale, une organisation capable de faire respecter les lois votées par un parlement. Comme l'a dit un jour Waldeck-Rousseau: « Lorsqu'une loi est votée, la moitié seulement de la besogne est faite »; et Antonin Dubost affirmait avec raison: « Les lois valent ce que valent les hommes chargés d'en assumer l'application ».

La C. G. T. française se développe constamment. La voie qu'elle s'est tracée la conduit sûrement vers de nouvelles conquêtes dont bénéficiera la classe ouvrière française tout entière.

Economie sociale.

L'assemblée générale de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis.

Cette assemblée s'est tenue cette année à Brunnen. L'ordre du jour comportait outre les questions administratives deux conférences sur l'*orientation professionnelle et la protection des apprentis dans les contrées montagneuses.* L'une du Dr. P. Hüsser de Einsiedeln, et l'autre par le Dr. Born, secrétaire de la Chambre d'économie publique à Interlaken. Les thèses de ces deux conférenciers sont publiées ci-après. On remarquera aisément en quoi elles diffèrent. Beaucoup moins pratique que son collègue Born, M. Hüsser présente des propositions qui ne peuvent être, en partie du moins, que des vœux pieux, sans aucune perspective de réalisation durable. Faire revivre l'industrie à domicile dans les montagnes est une pure illusion. Les circonstances qui l'ont fait disparaître ne se sont pas modifiées. S'il se trouve, dans les montagnes, nombre de villages sans horlogers ou sans artisans de branches diverses, c'est que ces petits industriels autonomes ne trouveraient pas de quoi y vivre. On ne peut pas artificiellement créer des activités sans bases économiques suffisantes. Obliger un boursier de pratiquer son métier pendant un certain nombre d'années dans sa commune d'origine, c'est vite dit, mais lui garantira-t-on les moyens de vivre par son métier?

Avec M. Born, on reste sur le terrain solide de la pratique et du réalisme. La base économique doit être, avant tout, l'agriculture et l'industrie des étrangers. Ce n'est qu'accessoirement que les autres branches d'activité doivent être retenues. La formation d'apprentis est difficile en raison du caractère saisonnier des principales professions exercées à la montagne. L'industrie doit tenir compte des facteurs naturels pour être viable. De bons apprentissages dans l'artisanat deviendront surtout le complément utile à l'agriculture. Si un artisan a de la peine à vivre de son métier, faute de travail suffisant, il sera heureux, par contre, d'exercer un métier à côté de son activité essentielle qui restera l'agriculture. C'est surtout dans l'exposé commentant leurs thèses que les conférenciers ont fait ressortir leur façon différente de concevoir les remèdes à apporter aux populations montagnardes. Celles-ci sont d'ailleurs assurées de la sympathie générale de tout le pays. Les prévenir contre d'illusoires mesures de sauvegarde, ce n'est pas s'opposer à leurs légitimes revendications. Au contraire. Une assemblée générale sera convoquée au cours de l'hiver prochain pour discuter les thèses présentées que nous reproduisons plus loin. Une commission a été désignée pour uni-

fier les points de vue évoqués. Le rapport de gestion fut accepté sans discussion. La liste des membres permet d'établir que pour 51 organisations patronales l'on ne voit que 26 associations ouvrières diverses, dont 11 fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse et seulement 4 cartels. La question de l'apprentissage mériterait plus d'attention de la part de nos organisations affiliées.

Orientation professionnelle et patronage des apprentis dans les contrées montagneuses.

Thèses du Dr *Hüsser*, Einsiedeln.

I.

La structure professionnelle et les besoins de recrutement de la main-d'œuvre sont notablement autres dans les villes et dans les régions industrielles que dans les contrées montagneuses.

Dans les villes et les régions industrielles, la jeunesse est en son ensemble soumise aux lois de l'offre et de la demande. C'est pourquoi l'orientation professionnelle doit, là-bas, être faite pour la totalité de cette jeunesse, afin de la diriger vers les diverses professions selon les besoins de l'économie générale.

Il n'en est pas de même dans les contrées montagneuses. Ici, une partie de la jeunesse est absorbé de prime abord, au point de vue professionnel, par l'exploitation du domaine paternel. Une autre partie peut aller aux arts et métiers locaux. Le reste, souvent fort considérable, de ces jeunes forces en est réduit à s'expatrier. La tâche de l'orientation professionnelle est de s'occuper de ces trois groupes et de chercher, d'un côté, à conserver les jeunes gens au pays et, d'un autre côté, à leur épargner le sort si pénible qui attend l'ouvrier non-qualifiée.

Le patronage des apprentis, en soi, ne constitue qu'une partie de cette tâche; on ne doit cependant pas en mésestimer la valeur.

II.

Dans les contrées montagneuses, l'agriculture absorbe presque partout le plus grand contingent de la jeunesse sortie de l'école. Ces contrées ayant besoin de paysans fidèdes à la glèbe, il ne faut pas diriger vers cet état les éléments de moindre qualité. C'est aussi pourquoi il convient de soutenir tous les efforts et initiatives tendant à former et à perfectionner la jeunesse paysanne, tant masculine que féminine. Il s'agit ici des objets suivants:

En général: Possibilité, pour la jeunesse paysanne, de fréquenter des écoles d'agriculture et des écoles ménagères. Création de cours d'hiver. Organisation de cours pour l'apprentissage de nouvelles industries à domicile ou pour la réintroduction d'industries abandonnées. Encouragement de la culture maraîchère, de l'élevage de la volaille et amélioration de l'hygiène populaire.

En particulier: Pour les jeunes gens: cours pour l'enseignement des divers travaux agricoles; culture de la pomme de terre et des légumes; emploi rationnel des engrais; drainage; établissement de téléférages; amélioration de l'exploitation des alpages et des propriétés corporatives.

Pour les jeunes filles: Enseignement ménager approfondi dans des écoles complémentaires spéciales. Cours ménagers. Si possible, introduction d'une année d'apprentissage ménager.

III.

Le conseiller d'apprentissage vouera une attention toute particulière au recrutement de l'artisanat. En plusieurs endroits celui-ci végète. Pour lui

rendre l'activité indispensable, il faut reprendre l'œuvre à la base même, c'est-à-dire assurer le recrutement professionnel à la fois qualitativement et quantitativement, savoir:

Au point de vue de la qualité: Par un apprentissage soigné, avec octroi de bourses aux jeunes gens qualifiés sortant de familles pauvres (éventuellement, obligation pour le boursier de pratiquer son métier pendant un certain nombre d'années dans sa commune d'origine).

Au point de vue de la quantité: Occupation intégrale des places d'apprentis vacantes. Il faut absolument faire disparaître la mauvaise habitude qu'ont certains patrons de chercher leurs apprentis au dehors.

IV.

La jeunesse émigrante ne doit pas être abandonnée sans plus à sa destinée. Il faut, par une orientation professionnelle judicieuse, la diriger vers les métiers qui conviennent et la préparer à la vie qui l'attend à l'étranger.

Placer ces déshérités dans les meilleures conditions possibles et les armer pour les luttes de l'existence en les faisant bénéficier d'une aide pleine de sollicitude, est non seulement conforme à l'intérêt bien entendu de la commune d'origine, mais encore une obligation morale et un devoir patriotique.

V.

Il est indispensable que l'école, dans les contrées montagneuses, prête son concours à l'orientation professionnelle et prépare la jeunesse à la vie économique. Cela ne saurait toutefois suffire. L'œuvre exige un entier dévouement. Et c'est pourquoi le perfectionnement organique du patronage des apprentis est une impérieuse nécessité pour les contrées de montagne.

Aucun canton montagnard ne devrait donc demeurer sans un service central d'orientation professionnelle et de patronage.

Comme dans les contrées montagneuses plus qu'ailleurs encore l'orientation professionnelle et le patronage de la jeunesse marchent de pair, la dite organisation centrale pourrait être chargée en outre, avec avantage, de toute la surveillance des apprentissages et du patronage proprement dit de la jeunesse.

Le canton et la Confédération auraient à assumer les frais d'un pareil service, administré à titre de fonction principale.

VI.

Dans un canton alpestre, la tâche du conseiller d'orientation professionnelle se résume, en majeure partie dans le patronage de la jeunesse. Les autres devoirs (orientation professionnelle proprement dite et protection des apprentis) doivent lui être subordonnés d'une façon appropriée bien en harmonie avec le but à atteindre.

Directives.

Exposé de M. le Dr *Born*, Interlaken.

I.

Généralités.

La vie économique dans les contrées montagneuses est bien plus restreinte qu'à la plaine, car la nature y fixe des limites fort étroites. Les branches d'industrie ou les métiers qui peuvent y prospérer sont relativement rares. L'agriculture, qui est la source de revenus la plus répandue, souffre fort de la courte période de croissance, des hauts prix des terres et

de sa difficulté à s'adapter aux besoins du marché. Elle est, comme d'ailleurs les autres sources de revenus, bien plus saisonnière que dans la plaine. Il en résulte en hiver un fort excédent de main-d'œuvre. Ce manque de travail pendant l'hiver force les habitants de ces régions à employer pendant ce temps le gain pour subvenir à leurs besoins, réalisé pendant l'été. Ainsi les économies sont de peu d'importance. Il n'est donc pas étonnant si dans tant de cas, les moyens financiers pour la formation de la jeunesse font défaut. Les conditions économiques portent ainsi préjudice à la formation professionnelle dans les régions montagneuses. L'affermissement de la situation économique des montagnards est donc une impérieuse nécessité. C'est avant tout aux organisations professionnelles qu'il appartient de les aider. L'orientation professionnelle est un important facteur de cette aide.

II.

Classement des professions dans les contrées montagneuses.

Les principales sources de revenus sont

a) l'agriculture;

b) l'industrie des étrangers;

c) le commerce et les arts et métiers; l'industrie proprement dite ne joue de rôle qu'exceptionnellement, et comme travail accessoire, c'est-à-dire comme

d) industrie à domicile.

Le degré d'absorption d'ouvriers n'est pas le même pour toutes les sources de revenus indiquées ci-devant. Toutefois, en règle générale, elles ne s'écartent pas de la norme. Par contre, les conditions sont très défavorables pour le placement d'apprentis, vu le caractère saisonnier de ces professions.

Il faut, dans ce domaine, de concert avec les associations professionnelles, trouver un remède efficace. Je fais miennes les propositions de M. le Dr Hüsser en ce qui concerne l'encouragement des efforts à faire pour rendre notre jeunesse plus capable. Je me permets toutefois de les compléter comme suit:

Agriculture: Organisation de cours d'agriculture. Meilleure adaption de la production agricole aux besoins du marché. Création d'organisaions pour le placement de produits agricoles. Encouragement de l'arboriculture et de la culture des plantes baccifères. Amélioration de l'élevage du petit bétail.

Industrie des étrangers: Les professions de cette branche d'industrie doivent être à l'avenir accessibles d'une façon beaucoup plus sensible à la population des régions alpestres. Les difficultés qu'on rencontre dans le choix de bonnes places d'apprentissage doivent être discutées avec les organisations professionnelles de la branche et il faut arriver à les supprimer.

Arts et métiers: Il faut agir énergiquement sur la jeunesse et les parents afin d'assurer un bon recrutement de la main-d'œuvre pour les arts et métiers, tant au point de vue qualité que quantité. Information par les soins de l'orientation professionnelle. L'Etat et les communes doivent contribuer plus fortement à l'orientation professionnelle en accordant des bourses d'apprentissage. Il faut examiner la question d'ateliers d'apprentissage.

Industrie: Introduction d'industries en tenant compte des facteurs naturels tels que: travail du bois et exploitation de carrières.

Industrie à domiciele: Développement uniforme, par régions, du travail à domicile. Organisation d'un service de placement des marchandises. Introduction de cours d'instruction et de perfectionnement.

Mesures d'une portée générale: Installation de l'électricité dans les hameaux de la montagne. Etablissement de bonnes voies de communication. Abaissement des tarifs ferroviaires.

III.

Sollicitude envers l'excédent de population.

Une bonne formation professionnelle est la condition primordiale pour assurer le succès de la jeunesse qui, malheureusement, doit émigrer. Il faut, d'accord avec les organisations professionnelles, assurer à celle-ci des possibilités de travail.

IV.

Tâche de l'orientation professionnelle en général.

L'orientation professionnelle doit se vouer d'une façon suffisante à la diffusion de renseignements sur toutes les questions économiques. L'enseignement dans les écoles doit aussi rentrer dans cet ordre d'idées. En visitant des exploitations industrielles, on éveillera l'intérêt de la jeunesse pour l'industrie et les arts et métiers.

Afin de mettre l'orientation professionnelle à même de remplir convenablement sa tâche si lourde de responsabilités, il convient de créer dans toutes les régions importantes des offices d'orientation professionnelle qui se voueront exclusivement à cette besogne; il faudrait leur adjoindre en outre le service de protection de la jeunesse ainsi que le service de placement.

Education ouvrière

Les bibliothèques ouvrières suisses.

En vue de la conférence sur l'éducation ouvrière suisse à Brougg, conférence qui avait à traiter la question des bibliothèques ouvrières, la Centrale suisse d'éducation ouvrière a fait, le printemps dernier, une enquête auprès des organisations compétentes, sur les bibliothèques ouvrières existant actuellement. L'enquête s'est faite sous la forme d'un questionnaire qui fut envoyé en premier lieu, à tous les Comités d'éducation, à tous les cartels syndicaux locaux, aux unions ouvrières de la Suisse allemande, ainsi qu'à toutes les importantes sections du parti socialiste, et à de nombreuses sections syndicales (spécialement aux sections des typographes, et des ouvriers métallurgistes) sections qui, selon une information, entretiennent également une petite bibliothèque.

Il est vrai que cette enquête est loin d'avoir atteint toutes les bibliothèques ouvrières. Pour une fois, la Suisse française n'a pas été comprise dans l'enquête. D'autre part, il est à supposer que notre questionnaire n'est pas parvenu à un bon nombre de bibliothèques, bien que l'on ait soigné tout spécialement la publicité, et que plusieurs d'entre elles n'ont pas répondu. Il se peut que les petites bibliothèques de groupes spéciaux, telles que les bibliothèques professionnelles des sections syndicales ainsi que celles d'organisations sportives ne soient pas en bien grand nombre, et leur importance dans l'éducation ouvrière n'est pas comparable à celle des bibliothèques publiques mises à la disposition dans tous les cercles ouvriers.

77 formulaires duement remplis ont été retournés, ces derniers ont pu être utilisés pour la statistique. Toutes les indications relevées mentionnent presque sans exception l'exercice 1928/29. Dans quelques cas particuliers, les